Image not found or type unknown

# Surendettement jugé recevable sur faux déclaratif

Par **lali005**, le **25/05/2013** à **16:18**

Bonjour à tous, j'espère que vous allez pouvoir m'aider ... Je suis en plein divorce, mon futur ex mari qui gagne réellement 45000 € / an ( ca ce n'est que son salaire) à réussit a se mettre en surendettement et son dossier a été reçu recevable ...

Bref durant la procédure devant le JAF il a fourni une partit de son dossier de surendettement et la j'ai pu me rendre compte qu'il avait menti sur son déclaratif, il a dit gagner 3000 €/ mois au lieu de 3900€ (il a pu le cacher car il reçoit ses gros salaires sous forme de prime qu'en fin d'année et c'est donc servie des fiche de paye de début d'année qui sont elles moins importante ... ) et de plus a caché un revenu foncier de 450 € / mois .
Il a inventé un crédit à sa famille pour augmenter son taux d'endettement bref une vrai crapule.
Le problème c'est que je suis cosignataire du prêt de la maison principale ainsi que cosignataire du prêt de l'appartement que MR louait dans mon dos ( j'ai été obligé de faire constater cela par un huissier) et que je me retrouve moi assaillis par les créanciers.
Pour info j'ai 3 enfants à charge et 3600€ de revenu annuel ... Bref impossible pour moi de rembourser !
J'ai fais un courrier au juge de l'exécution en lui fournissant toute les preuves de son mensonge mais il n' y a de grande chance pour que ca ne serve pas à grand chose ...
Ma question est : existe il une solution peu être au pénal pour le condamner au tord que son faux surendettement m'aura causé et demander réparation ?

( ca se n'est qu'une partit de se qu'il m'a fait, il travaille dans une banque assurance j'ai eu le droit à des falsification de signature il m'a vidé mes comptes ...)

Je n'en peux plus qu'il soit impuni pour tout se qu'il nous fait ...

Merci par avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés